

TRAVAIL LIBERTE

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

BIBLIOTH  
PALAIS  
DES ARTS

ARCHITECTURE GENIE CIVIL TRAVAUX PUBLICS

## JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRE

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

avec

Bulletin supplementaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 de chaque mois

XXIX<sup>e</sup> ANNÉE

# 1907

F DELORME



VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAUPIN



G<sup>o</sup> DESARGUES

MORAND

### ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.  
Union Postale. — 14  
Un Numéro 75 cent

### ANNONCES

Les annonces sont reçues  
exclusivement à l'Agence  
Fournier, rue Confort, 14.



B. Delsys Sc. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

C'est un frein qu'il nous faut. — L'Autoloc. — Principe de l'appareil. — Fonctionnement. — Un peu de mécanique. — Une preuve de puissance irrécusable.

De même que Socrate, si je ne me trompe, posait cette énigme : « Quoi de meilleur et de pire au monde ? », ayant en vue la langue, qui, pour ceux qui l'aiment, bien entendu, constitue le mets le plus délicat et, en même temps, peut occasionner, par ses médisances, les plus affreuses catastrophes, de même on pourrait poser la question de savoir quel est l'instrument le plus utile et susceptible de plus d'applications pratiques dans les nombreuses circonstances de la vie ; et l'on devrait répondre hardiment à cette question : « C'est un frein. »

Laissons de côté, bien entendu, les freins de la vie morale, qui, dans l'évolution de notre xx<sup>e</sup> siècle, sont toujours nécessaires et peut-être encore plus indispensables que dans le bon vieux temps de nos ancêtres ; pour ne nous occuper que des freins matériels, nous en voyons l'utilité et l'application dans la plupart des opérations que nous effectuons journellement.

Si nous ne sommes pas tous des fervents de la pédale, du moins il en est bien peu d'entre nous qui n'aient enfourché, au moment des vacances, le coursier d'acier, la modeste bécane, en un mot, pour explorer nos belles contrées des Alpes dauphinoises ou de la Haute-Savoie. Tant qu'il nous restera encore un peu de ce bon sang gaulois dans les veines, tant que l'âge n'aura pas coagulé la liqueur généreuse de nos artères, nous trouverons qu'il n'est pas de manière plus agréable de voyager.

La bécane est un cheval de bonne composition, toujours sellé, toujours prêt à partir au moment opportun ; certes, dans les montées, il demande à être traîné à son tour, mais comme il vous le rend bien dans les descentes, en vous procurant des records de 10 et 12 à l'heure. Oui, mais, par exemple, il faut avoir un bon frein, et c'est là le rêve que l'on n'a pas encore atteint, à ma connaissance, du moins. Les freins à main, qui sont généralement utilisés, soit sur caoutchouc, soit sur jante, imposent au cavalier un effort de pression continu, qui ne tarde pas à produire une crispation douloureuse et une paralysie presque complète des membres antérieurs et du thorax ; et si, vaincu par la douleur et la fatigue, le malheureux détend ses doigts crispés sur le levier du frein, il dégringole alors, sous l'action de la pesanteur, avec une vitesse vertigineuse qui, sur les lacets de la montagne, l'expose à des virages fantastiques et à des effets de tangente désastreux.

Ce qu'il faudrait, c'est un instrument solide, léger et peu encombrant, facile à installer sur la bécane, et qui fût capable de se substituer à l'effort de la main pour maintenir automatiquement le frein bloqué pendant la descente.

Les chauffeurs aussi utilisent le frein, car, si l'autorité n'a pu encore réfréner les excès de vitesse de ces amateurs souvent inconscients, il en est cependant qui reconnaissent l'utilité de cet instrument et qui tâchent de s'en servir au besoin. Les freins d'automobiles, ordinairement à pédale, exigent

encore la pression du pied et, par suite, une sujétion fatigante, qui serait remplacée avec avantage par l'action d'un appareil réalisant instantanément le blocage automatique et continu, à la volonté du chauffeur.

Dans les ateliers, dans les chantiers, les ouvriers sont constamment appelés à lever des matériaux, soit au moyen de poulies, de palans, de grues ou de treuils, mais il ne suffit pas de soulever des poids, il faut encore les maintenir plus ou moins longtemps à la hauteur voulue ; pour cela, l'intervention d'un cliquet ou d'un frein est nécessaire ; mais le frein usuel exige un effort permanent de la part de l'ouvrier et le cliquet n'est pas d'un fonctionnement bien assuré ; l'idéal serait d'avoir un dispositif irréversible, permettant l'ascension de la charge, mais s'opposant à chaque instant à sa descente, à toute hauteur. Cela pourrait être réalisé par une commande de treuil à vis sans fin, mais ce système ne peut être employé que dans des cas spéciaux d'installation mécanique.

Envisageons-nous l'exploitation des chemins de fer ; combien, dans ce domaine surtout, il serait indispensable de disposer d'un instrument permettant de bloquer, dans la position jugée convenable, des appareils tels que les signaux et les aiguilles mobiles des voies ferrées ; quelle sécurité l'on obtiendrait, que d'accidents seraient évités si les aiguilles ou les signaux, une fois manœuvrés, ne risquaient plus de se déranger accidentellement par le fait des trépidations des trains ou de la malveillance humaine, et restaient invariablement en place jusqu'à ce qu'ils soient débloqués par la main du préposé de la Compagnie !

Mais ce n'est pas seulement dans la locomotion et dans les travaux industriels qu'un pareil système serait précieux ; car il pourrait trouver son utilité dans bien des petits travaux de la vie ordinaire, je dirai même domestique. Tout le monde sait, par exemple, combien il est difficile de tendre une corde horizontale, et surtout de maintenir son état de tension, notamment lorsqu'il s'agit d'un cordeau destiné à étendre le linge pour le faire sécher ; nombre de blanchisseuses et même de ménagères seraient heureuses d'avoir un moyen commode pour donner et conserver à la corde la raideur nécessaire.

En un mot, un pareil système aurait des applications innombrables et serait susceptible de rendre les plus grands services. Eh bien ! cet outil si précieux, capable de satisfaire à tant de conditions désirables, existe aujourd'hui ; c'est un petit appareil, qui peut tenir dans le creux de la main, sans rouages ni complications d'aucune sorte, et qui, sans exiger le moindre effort de l'homme qui l'emploie, peut produire à volonté, à l'instant et dans la position voulue, le calage automatique et instantané de tout système mobile, quel qu'il soit.

Cet appareil est l'Autoloc, car c'est ainsi qu'on l'appelle. On voit que l'instrument doit produire deux résultats distincts, le blocage instantané, d'une part, et la possibilité de réaliser ce blocage dans toutes les positions possibles. On voit déjà que le dispositif devra comprendre plusieurs organes pour remplir ces diverses fonctions ; en réalité, il se compose seulement de deux pièces principales et d'une troisième pièce accessoire, comme nous allons le voir.

Occupons-nous d'abord des deux pièces principales, et, pour bien saisir leur dispositif en plan, à défaut de dessin pouvant illustrer notre démonstration, prenons deux disques, et tout simplement deux pièces de cinq centimes si nous sommes de simples prolétaires, ou encore deux pièces de cent sous si nos moyens nous le permettent ; imaginons d'abord ces disques superposés sur une table, de manière à se recouvrir en-

tièrement, puis faisons glisser légèrement la pièce supérieure sur l'inférieure, nous obtiendrons ainsi la figure d'un croissant formé par l'arc visible du disque inférieur et l'arc correspondant du disque superposé.

Supposons maintenant que, doués d'un œil de lynx, nous apercevions le centre de la pièce inférieure à travers celle qui recouvre la première en partie ; nous pourrions embrocher les deux pièces à l'aide d'un axe d'acier passant par le centre susdit, de telle sorte que, par cela même, le centre de la pièce supérieure sera en dehors de l'axe ; autrement dit, cette dernière pièce sera exécutée par rapport à la première.

Tel est le dispositif schématique, pour ainsi dire, de l'autoloc. Imaginons toujours, l'imagination ne coûte rien, que, par la vertu de notre baguette magique, nous transformions le disque inférieur en une cuvette, que nous réduisions la pièce supérieure à la superficie d'un simple secteur, en supprimant les cornes du croissant, de manière à la transformer en une came, qui se prolongera par un bras de levier en dehors de la cuvette, nous aurons ainsi construit l'autoloc dans toutes ses parties essentielles.

Maintenant, nous disposons d'une rainure en forme de croissant, c'est-à-dire d'un espace régnant entre la came et les parois intérieures de la cuvette, espace dont la largeur est maximum au milieu de l'arc de la came, et qui va en se rétrécissant vers les deux extrémités. Nous utiliserons cet espace annulaire pour y loger deux billes d'acier, écartées l'une de l'autre au moyen d'un ressort spirale intermédiaire. Les billes ayant un diamètre légèrement supérieur seulement à la largeur des extrémités étroites de la rainure, sont refoulées vers le fond du canal où elles viennent se coincer en produisant le blocage de la came.

Si l'on suppose maintenant que la cuvette est fixée invariablement sur un bâti et qu'un effort s'exerce, soit sur le bras de levier qui prolonge la came, soit sur l'axe qui la traverse, on voit que ce bras et cet arbre sont complètement immobilisés car ils ne pourraient réaliser le moindre déplacement angulaire, d'un côté ou de l'autre, que par l'écrasement de la bille de gauche ou de droite.

Mais ce n'est pas le tout d'obtenir le blocage de l'instrument, il faut encore avoir la possibilité de débloquent la came, de la rendre libre et de pouvoir l'immobiliser à nouveau dans n'importe quelle position où il plaira de l'arrêter quand on la fait tourner autour de son axe.

A cet effet, l'autoloc est complété, ainsi que nous l'avons dit, par une troisième pièce formant comme un couvercle dont les bords, interrompus, d'ailleurs, sur deux cadrans opposés, pénètrent dans l'espace libre entre les billes et le bras de la came. Le plateau de ce couvercle est calé lui-même sur l'axe de l'instrument et il est pourvu d'un petit bras de levier qui permet de le faire pivoter dans un sens ou dans l'autre.

Dès qu'on imprime un léger déplacement angulaire à ce plateau, dans le sens du mouvement des aiguilles d'une montre, par exemple, les bords échancrés formant tenons ou griffes agissent pour débloquent l'autoloc. En effet, la tête du tenon antérieur vient d'abord en contact avec la bille de gauche et la refoule sous l'espace plus large du canal en comprimant le ressort à boudin ; la bille est ainsi décoincée, la came devient libre et, si le mouvement rotatif se poursuit, le tenon postérieur vient agir par son talon sur le bras de la came, qu'il entraînera dans son mouvement de rotation aussi longtemps que durera l'effort ; pendant ce temps, les deux billes, que le ressort rend solidaires, fuient devant la griffe antérieure qui les pousse en avant sans que la bille de tête puisse s'opposer à la rotation, puisque la partie élargie du canal progresse simultanément en se déplaçant dans le même sens.

Veut-on produire de nouveau le blocage, on n'a qu'à cesser d'agir sur le bras du plateau ; dès que la force agissante est supprimée et que le plateau est abandonné à lui-même, le ressort à boudin réagit et refoule les billes au fond du canal, le coincement et le blocage se réalisent alors instantanément.

On voit combien est simple la construction de cet appareil ; il ne comporte ni dents ni encliquetage et, sous un volume extrêmement réduit, il possède une puissance considérable, puisque celle-ci n'a pour limite que la résistance même des matériaux employés ; or, on sait qu'une bille en acier de 6 millimètres de diamètre ne s'écrase que sous une charge de 3 tonnes environ. Il est, d'ailleurs, facile d'accroître considérablement la puissance de l'instrument, sans augmenter notablement ses dimensions, soit en utilisant des billes de plus grand diamètre, soit en multipliant le nombre de paires de billes, que l'on peut loger dans une cuvette agrandie ou dans des cuvettes de même diamètre superposées. Avec une telle élasticité de moyens d'accroître la puissance, celle-ci est pratiquement illimitée.

La théorie mathématique de ce système mécanique est un peu compliquée et serait hors de propos dans une chronique, mais on peut se rendre utilement compte de la nature des efforts qui se développent dans le fonctionnement de l'autoloc par des considérations mécaniques extrêmement simples.

Remplaçons par la pensée les mâchoires courbes du croissant par les deux plans tangents aux points de contact de la bille avec ces surfaces cylindriques. Ces plans doivent former entre eux un angle dièdre assez petit et qui, dans tous les cas, doit être inférieur à 90 degrés ; on comprend, en effet, qu'une bille ne pourrait être coincée entre deux plans formant un angle droit.

Les deux plans et la bille réalisent ainsi un ensemble tout à fait comparable à un casse-noisette, dans lequel la bille joue le rôle de cette dernière ; la bille, serrée entre les mâchoires de l'étau, réagit contre l'effort d'écrasement, et ces actions sont dirigées suivant la ligne joignant les deux points de contact. Ces forces peuvent se décomposer chacune en deux, l'une normale au plan tangent correspondant, l'autre parallèle à ce plan. Cette dernière tend à faire glisser la bille, comme un noyau de cerise pressé entre deux doigts ; la première développe la force tangentielle de frottement, qui s'exerce en sens inverse et qui s'oppose à ce glissement. La force de frottement est d'ailleurs aidée par l'effort du ressort qui s'exerce dans le même sens pour maintenir le coincement.

Il faut donc, pour que le blocage se réalise et se maintienne, que la force de glissement, qui dépend évidemment de l'angle des deux plans de la mâchoire, soit inférieure à la force du ressort augmentée de la force tangentielle de frottement ; or, cette dernière dépend de l'angle de frottement inhérent à la nature des surfaces en contact.

De même, il faut, pour débloquent la bille, développer, à l'aide des tenons, un effort qui, ajouté à la force de glissement, soit supérieur à la force antagoniste du ressort et à la force de frottement. Mais il arrive que les forces de glissement et de frottement se font à peu près équilibre, de telle sorte que, pratiquement, l'effort à développer pour débloquent la bille se réduit à la valeur de la force antagoniste du ressort.

Voilà donc un appareil qui peut équilibrer des efforts de plusieurs tonnes s'exerçant sur son axe ou sur le bras de levier de la came, et qui n'exige, pour être débloquent et manœuvré, qu'un effort insignifiant de la part de l'homme. En effet, les résistances passives se limitent à la résistance du ressort à boudin et au frottement du moyeu de la came et du plateau des griffes sur l'arbre.

On ne saurait trop insister sur les services que peut rendre un pareil outil et les multiples applications dont il est susceptible. C'est le frein par excellence, pourrait-on dire, et qui l'emporte de beaucoup sur la meilleure chose du monde, selon Socrate, puisque la langue est incapable de retenir quoi que ce soit, tandis que l'autoloc peut tout bloquer, même la langue de la plus belle moitié du genre humain, ce qui suffit, je pense, à donner une idée concrète de sa formidable puissance.

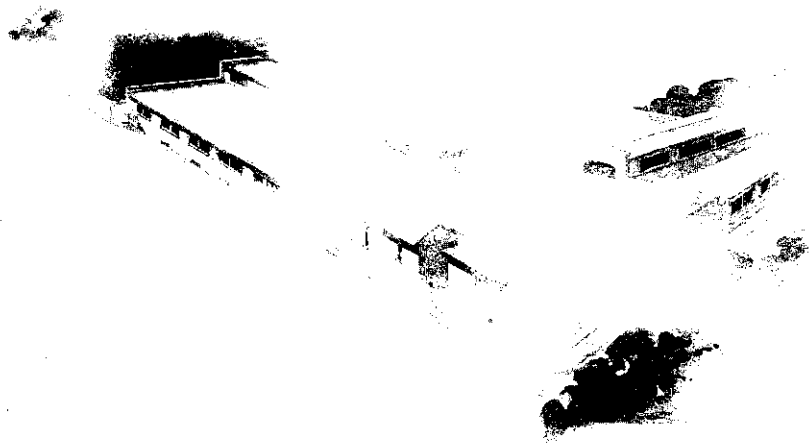
DARYMON.

## CHOUCROUTERIE A SATHONAY

Non loin de la coquette gare de Sathonay, sur la route bordée de platanes de Rillieux, une construction, commencée le 18 avril dernier, vient de se terminer le 15 décembre. Ce n'est point parce qu'elle a été édifée en peu de temps et livrée à la date fixée que nous en entreprenons la description, mais principalement à cause de son but, de son luxe d'installation, créé avec le minimum de dépenses, et de son modernisme. Bref, l'attrait du nouveau et de l'utile est l'unique excuse d'un choix peut-être critiquable, assurément voulu. Il s'agit d'une usine alimentaire, située au centre de l'immense plaine s'étendant de Montessuy aux Dombes, à l'usage de la Société coopérative de la choucrouterie de la région lyonnaise, dont la direction est confiée à M. Tournade, dont les frais ont été avancés par la Caisse du Syndicat agricole du Sud-Est.

éloignés les uns des autres, sans liaison répartissant la charge sur la masse entière, devaient reposer sur une base d'une solidité à toute épreuve. Et encore la toiture-terrasse a-t-elle été la couverture employée ! On connaît les avantages et qualités du ciment ligneux. Voici une application des plus heureuses de la toiture de M. Brousse, déjà consacrée par l'expérience, toiture qui, à une économie dans le prix de revient par suite de la réduction du développement de la surface, à une autre économie d'une maçonnerie et d'une charpente moindres, ajoute une isolation idéale des locaux contre les variations de la température. Double but atteint excellemment.

D'aspect simple, cette construction est remarquable par une distribution qui facilite la surveillance et par de nombreuses commodités pour le service, telles que : évacuation des eaux usées dans quatre puits perdus, adduction d'eau, citernes d'eaux pluviales pour obvier aux interruptions accidentelles.



CHOUCROUTERIE DE SATHONAY. — Architecte, M. GAILLARD.

Laissons de côté les avantages résultant de cette association d'un nombre important de producteurs — trois cents environ — tant au point de vue de la régularité de l'offre et de la demande que de la certitude du placement de la récolte ; cependant, cette industrie régionale, qui, dorénavant, s'exercera en pleine campagne, dans des halles spacieuses, parfaitement éclairées et ventilées, est certes assez intéressante pour nous inciter à étudier le local que l'architecte, M. Gaillard, a eu la coquetterie de concevoir de son mieux.

Un terrain de 3.000 mètres carrés, présentant une cavité profonde en forme de cuvette, fut choisi, pour la raison qu'il était bon marché ; de là, de considérables déplacements de terre — 5 à 6.000 mètres cubes environ — de difficiles nivellements et des assises à établir avec soin. Aussi, les travaux préliminaires furent-ils plus longs qu'ils ne l'eussent été dans d'autres conditions. Il fallut disposer sous les murs et sous tous les autres points d'appui 120 pilotis en bois de chêne à refus d'enfoncement, et les réunir par un béton dans lequel un grill continu de vieux rails fut noyé. Précautions excellentes quand il s'agit d'un sol inconsistant ; procédé recommandé par François Blondel dans son cours d'architecture, employé par lui dans la fondation des bâtiments de la corderie de Rochefort, suivi à Paris par Victor Caillat dans les fondations de la grande caserne de la garde municipale, sur le quai des Orfèvres, et plus récemment à Lyon, par M. Chedanne, à l'hôtel Terminus. Dans le cas présent, les murs très

La figure ci-dessus donne le plan. Le pavillon de la Direction, occupant un angle du quadrilatère, entre deux portails, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sortie des voitures, par le fait isolé et indépendant, avec sa chambre du Conseil au deuxième étage, possède de nombreuses ouvertures sur la cour bordée de l'écurie, de la remise et des préaux couverts. De ces abris, d'immenses portes conduisent à l'entrepôt des cuves et à la salle du matériel.

De la bascule, qui se trouve devant les bureaux de la Direction, les choux sont entreposés sous les préaux, puis hachés dans la salle du matériel et transportés dans les cuves le plus facilement du monde. Sur une surface couverte de 2.511 mètres carrés, la plus grande partie est occupée par les salles dites du matériel et des cuves, toutes deux d'une hauteur très grande, munies sur toute leur longueur de baies vitrées formant un lanterneau, qui éclaire uniformément et sert à l'aération, l'une de plain-pied avec la cour, l'autre d'un niveau bien inférieur, mais au moyen d'un clayonnage en chêne posé directement sur les cuves, permettant les allées et venues des travailleurs. Cent cuves de 100 hectolitres chacune, sortant des ateliers de M. Mollard, reposent sur des croisillons en béton, et elles sont là à remplir, à surveiller et à vider : manipulation pouvant se faire facilement, grâce au dispositif ingénieux dont nous venons de donner un aperçu. Par un escalier s'ouvrant dans la salle du matériel, on gagne à droite le sous-sol destiné à entreposer les fûts d'expédition,

à gauche, le sol cimenté de la salle des cuves. L'eau, qui s'échappe des cuves par des pentes convenablement aménagées, s'écoule dans des puits.

Le plan, habilement conçu et sérieusement étudié, a été exécuté par les entrepreneurs aussi prestement que possible, sans la moindre malfaçon, avec un soin tout particulier. M. Savy jeune, après s'être acquitté de son terrassement, s'est ingénié, avec une bétonnière combinée par lui-même, à poser, dans un laps de temps relativement court, — deux mois exactement, du 28 avril au 28 juin — 2.500 mètres cubes de béton, car la pierre dure de Saint-Fortunat, fournie par M. Séréziat, n'a été employée que pour le pavillon d'angle. M. Picolet, avec son plancher rainé en pin, aussi uni que possible, sans aspérités ni trous, a facilité la besogne de M. Brousse ; son clayonnage, en outre, est l'œuvre d'un adroit menuisier. La charpente métallique a été exécutée par M. De-robert, la serrurerie par M. Viala, la peinture-plâtrerie par M. Leclerc, la zinguerie par M. Giraudon, la plomberie par M. Mayot, enfin le carrelage, les faïences et la céramique, en petite quantité et à l'usage exclusif du directeur de l'usine, sont l'entreprise de la maison Boulanger.

A. TUOTIOP.

## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

### DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Dimanche 16 décembre, dans la salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, la Société académique d'Architecture de Lyon procédait à la distribution des récompenses aux lauréats de ses concours, ainsi qu'aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment.

En raison des grèves de longue durée qui avaient, cette année, amené une perturbation et un arrêt dans le cours des travaux, la Commission s'était demandé s'il n'y avait pas une certaine anomalie à récompenser des corporations qui, pour une cause économique assez peu justifiée, avaient causé un tort considérable à l'industrie du bâtiment, et s'il ne convenait pas de suspendre momentanément ces récompenses.

Mais, considérant que la Société Académique se devait à ses nombreuses fondations, la Commission, après délibération, décida de continuer à distribuer des récompenses, mais d'en limiter le nombre.

La séance n'en avait pas moins attiré un public nombreux, désireux de témoigner aux bons et loyaux serviteurs ses sympathies et ses félicitations pour les gages d'estime et d'encouragement si appréciés que leur décernait la Société académique d'Architecture.

L'entrée des membres du Bureau et des personnalités qui les accompagnaient se fait aux accents de la *Marseillaise*, exécutée par la Fanfare des Peintres-plâtriers, qui, à plusieurs reprises, au cours de la séance, s'est fait entendre et applaudir dans plusieurs morceaux brillamment exécutés.

La réunion était présidée par M. Roux-Meulien, le distingué président de la Société Académique. A ses côtés, prennent place : MM. Pain, conseiller de préfecture ; Demange, représentant la Chambre de commerce ; Berlie, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon et de la Fédération du Sud-Est ; Bissuel, président d'honneur de l'Association provinciale des architectes français ; N. Sicard, directeur de l'École des beaux-arts et de l'École régionale d'architecture ; les membres du Bureau de la Société Académique : MM. Rogniât, vice-président ; Collomb, trésorier ; Berger, secrétaire ; Burel, secrétaire adjoint ; Tissot, archiviste.

Parmi les autres personnes présentes, citons : MM. Lang,

directeur de la Société d'enseignement professionnel ; les architectes Desjardins, Chomel, Porte, Cahuzac, Benoît, Cate-land, Meysson, Roux-Spitz, Fanton, Bourhon, Monot, Bruyas, Chabanne, Baure, Tony Garnier, Giroud ; M. Mallet, président de l'Union Architecturale de Lyon ; M. Naquin de Lippens. Dans l'assistance, M. Gouverne, ancien juge au Tribunal de commerce ; M. Genety, architecte ; M. L. Bardey, professeur à l'École des Beaux-Arts ; MM. Pérol, Euler fils, Simon, Vial, Bornarel, de Villefranche, etc.

M. le président Roux-Meulien ouvre la séance par le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Arrivé au terme de la présidence de la Société d'Architecture, dont mes confrères avaient bien voulu m'honorer, c'est une grande satisfaction pour moi que d'avoir, pour la seconde fois, à présider cette fête du travail, travail intellectuel, travail manuel, dont l'un est le complément de l'autre, association d'efforts dirigés dans le même sens et ne pouvant entraîner de conflits, le capital, qui est habituellement la cause de ceux-ci, étant écarté des rapports entre architectes et exécutants de toute nature.

Quand les conflits sont soulevés, comme malheureusement cette année, nous ne pouvons qu'assister en spectateurs attristés à ces luttes, dont il n'est pas en notre pouvoir d'atténuer les effets, souvent déplorables pour tous.

Dans le bâtiment, les grèves sont assez rares, mais, par un effet de choc en retour, elles amènent toujours une désagrégation du travail et un exode des travailleurs.

Espérons que les années prochaines seront plus clémentes sous ce rapport et que vous donnerez plus de besogne à notre confrère Claudius PORTE, le dévoué président à vie de nos récompenses ouvrières, que notre Société, pour marquer sa sympathie à cette fondation vraiment démocratique, vient d'élire président de notre Compagnie pour l'exercice prochain.

Nous avons, cette année comme la précédente, à distribuer les subventions qui ont été généreusement accordées à notre œuvre par le Conseil général du Rhône, la Chambre de commerce, et M. A. REX, l'éditeur de la *Construction Lyonnaise*.

La médaille d'or de la fondation ANDRÉ a été décernée l'an dernier et, étant bisannuelle, ne pourra l'être à nouveau que l'an prochain ; mais nous disposons des médailles annuelles fondées par nos confrères JOURNOUD, DESPIERRE, CAHUZAC, Frédéric BENOIT, PUIPIER, PORTE et BISSUEL, ainsi que de celle que nous accorde l'Association Provinciale des Architectes français.

Tout cela, joint aux sommes dont le budget de la Société permet de disposer, constitue notre fonds de récompenses et d'encouragements.

Ce fonds est modeste encore, mais tous nos soins tendront à augmenter son importance et son efficacité.

Nous avons à remercier Mme PUIPIER, qui, suivant l'exemple de notre ancien président ECHERNIER, a bien voulu nous remettre une partie de la bibliothèque architecturale de notre regretté confrère, pour être distribuée en prix aux lauréats de nos concours.

Nos remerciements vont également à M. le Maire de Lyon qui, avec tant d'empressement et de bonne grâce, a rendu à Gaspard ANDRÉ l'hommage qui lui était dû, en ramenant à la lumière le monument que son prédécesseur avait imaginé, je n'ai jamais pu savoir pourquoi, d'enfermer dans une crypte.

Il nous a fait don, pour l'un de nos prix, du bel ouvrage *Lyon en 1906*, édité par la Ville en vue du Congrès pour l'avancement des sciences. Nous l'avons attribué au premier prix d'architecture.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts nous a, comme les années précédentes, accordé trois beaux ouvrages.

Notre confrère JAMOT, pour témoigner personnellement sa satisfaction au premier prix de notre concours d'archéologie, lui fait don d'un exemplaire de son *Inventaire du Vieux Lyon*, que la modestie de l'auteur ne m'empêche pas de proclamer l'un des plus précieux recueils de notre art local.

Je ne voudrais pas, Messieurs, laisser échapper l'occasion de nous féliciter de l'heureuse issue de longues et pénibles négociations qui ont si longtemps entravé la création à Lyon de l'École régionale d'architecture. L'an dernier, à pareille époque, lors de l'inauguration du monument ANDRÉ, à laquelle assistait notre maître PASCAL, l'entente n'était pas faite et quelques... observations mutuelles, dont la forme courtoise dissimulait mal les divergences de vues, furent échangées à ce sujet.

Enfin, cette fois, c'est fait, les professeurs nommés, et nous

comptons bien que cette création, que nous réclamions depuis si longtemps, retiendra chez nous nos jeunes concitoyens, qui, trouvant sur place toutes facilités pour leurs études artistiques, resteront ici et conserveront nos traditions locales, qu'ils oublieraient souvent à Paris.

Cette école, pour l'obtention de laquelle nos prédécesseurs ont tant lutté, facilitera, en outre, l'entrée de la carrière à ceux qui ont le goût de l'art et dont les ressources familiales ne permettraient pas le séjour coûteux de Paris.

Sous la haute direction de M. SICARD et de nos confrères HUGUET et Tony GARNIER, qui sont eux-mêmes des régionaux, nous sommes convaincus que, comme les autres Ecoles lyonnaises de droit et de médecine, notre nouvelle Ecole d'architecture prendra un brillant et rapide essor.

Nous le constaterons les années prochaines, par le relèvement de nos concours artistiques et architecturaux.

Il me reste, Messieurs, à remercier de l'honneur qu'ils ont bien voulu nous faire en assistant à cette cérémonie :

M. le Préfet du Rhône, qui, n'ayant pu venir lui-même, est représenté ici par M. le Vice-Président du Conseil de Préfecture, hôte assidu de nos réunions ;

M. le Président de la Chambre de commerce, dont l'initiative éclairée nous soutient dans l'œuvre que nous avons entreprise, et qui, empêché, a bien voulu se faire représenter à cette cérémonie par M. DEMANGE ;

M. le Directeur de la Société d'Enseignement professionnel, remplaçant aujourd'hui M. le Président du Conseil d'administration, empêché.

Nous avons le plaisir de le voir, chaque année, honorer de sa présence notre distribution de prix, et s'offrir la légitime satisfaction de constater que les trois quarts au moins de nos lauréats sont ses anciens élèves.

M. le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, qui veut bien aussi seconder nos efforts ;

M. SICARD, représentant l'Administration de l'Ecole des Beaux-Arts ;

MM. les Présidents du Tribunal de commerce et de l'Union Architecturale.

En résumé, Messieurs, vous voyez que notre œuvre suit, sans heurts ni à-coups, son développement normal, grâce surtout aux concours dévoués qui ne nous manquent pas, et que nous espérons conserver.

Ce sera l'affaire de nos successeurs, de développer encore l'institution qui fonctionne depuis quatorze ans et cherche à étendre dans le domaine de l'art et du travail son influence apaisante et bienfaisante.

Notre Ville et l'Etat ont assuré un enseignement complet et gratuit des études artistiques ; on ne peut leur demander davantage. C'est à ceux qu'intéressent les questions d'art à collaborer à nos efforts.

M. Berlie prend à son tour la parole en ces termes, qui ont été vivement goûtés par l'assistance, pour leur justesse et la franchise avec laquelle l'orateur a exposé sa conception des rapports entre patrons et ouvriers :

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Comme l'année dernière, laissez-moi vous dire combien je suis heureux et fier d'assister à cette cérémonie qui emprunte un éclat particulier à votre patronage, évoquant les idées de science, de talent, de probité professionnelle.

Ce sont ces qualités que vous avez voulu distinguer et que vous voulez récompenser chez nos modestes collaborateurs, contremaîtres et ouvriers. Vous faites ainsi œuvre de justice sociale, car ces qualités sont dignes d'être encouragées à quelque degré de développement que nous les trouvons, et elles sont bien précieuses par les temps présents.

Voilà pourquoi je suis heureux de représenter notre puissant Syndicat à une de ces fêtes qui resserrent les liens qui unissent patrons et ouvriers soucieux les uns et les autres de leurs devoirs respectifs.

Honneur à ceux qui cheminent dans la vie par le sentier du devoir et du dévouement. Nous pouvons compter sur eux, ils peuvent compter sur nous.

Compter sur eux?... Mais... pourquoi ces paroles font-elles naître en moi un sentiment de malaise? Ah... je vais vite le chasser, puisque je suis au milieu de collaborateurs amis.

J'avais involontairement songé aux autres, à ceux du mois de mai.

Oublions aujourd'hui... nous ne voulons voir que ceux qui ont toujours été pour nous de loyaux et fidèles auxiliaires ; que ceux qui comprennent que de la prospérité de l'industrie nationale dépend la prospérité des travailleurs.

Peut-on attendre d'un patron ruiné l'amélioration du sort de ses ouvriers, l'augmentation des salaires, un aménagement plus hygiénique des locaux industriels? Le voudrait-il, qu'il ne le pourrait pas, et si le patron ne peut remplir son rôle de protecteur social, à qui les ouvriers devront-ils s'en prendre?

D'où est donc venu cet antagonisme dont nous souffrons depuis quelques années et qui élargit chaque jour le fossé creusé entre les prétendues classes sociales?

En mars 1884, la loi sur les Syndicats a été votée par le Parlement. Cette loi devait, par une étude amicale entre patrons et ouvriers, prévenir les conflits et assurer la prospérité des uns et des autres.

Mais, ce qui avait été créé pour la paix, mal interprété volontairement, a servi à la guerre. Qu'est-il advenu? Quelques politiciens ambitieux, quelques ouvriers phraseurs de réunions publiques, que l'outil fatiguait, ont vu le parti qu'ils pouvaient tirer de cette loi au profit de leur intérêt propre, en prêchant la guerre sous la pancarte mensongère de solidarité sociale.

En face de cette attitude des ennemis du travail, quelle a été celle des patrons?

Quelques-uns ont vu la promulgation de la loi, l'ont lue, puis ils se sont dit : C'est une loi de plus... Qu'ont-ils fait?... Rien.

Cette loi leur donnait les mêmes droits qu'aux ouvriers, mais, plus préoccupés de leurs intérêts immédiats que des intérêts généraux, ils ont laissé, en terme lyonnais, passer l'eau sous les ponts en attendant l'heure de leur retraite.

Il oublièrent que les intérêts généraux étaient très près des intérêts personnels. Ils l'ont compris lorsque la Chambre lyonnaise, au Congrès de 1904, a fait appel à tous les Syndicats patronaux, leur a dévoilé les dangers de l'isolement, et c'est à ce Congrès que la Fédération nationale, comprenant les entrepreneurs de la France entière, a été fondée.

Cette puissante organisation s'imposait à eux de toute nécessité s'ils voulaient, pour ne pas être victimes, enrayer le mouvement préjudiciable à tous, qui tend encore, à l'heure actuelle, à séparer les différentes fractions du bâtiment.

Quelle cause fictive ou apparente invoquera-t-on pour justifier une pareille idée de séparation? Le patron est-il le capital?

Hélas! Nous savons tous, par expérience, les difficultés de tous ordres et plus souvent pécuniaires auxquelles nous nous heurtons.

Le patron a un capital engagé dans la lutte économique ; non seulement il court le risque de ne rien gagner, mais il peut encore être ruiné. C'est à son énergie, à sa persévérance, à son savoir et à sa prévoyance qu'est liée la fortune de ses collaborateurs.

Pourquoi donc le considérer en ennemi? Il n'y a pas de raison, dites-vous ; mais, malheureusement, cet état d'esprit existe. Il faut en tenir compte et agir en conséquence. Comme nos voisins de l'étranger, nous nous sommes décidés à nous grouper pour la défense de nos intérêts, à créer des institutions pour nous garantir contre les mouvements inconsidérés des meneurs des Syndicats ouvriers ; tous nos bons ouvriers profiteront de nos organisations de défense, qui se placent sur le terrain purement économique. Je dis : organisation de défense, car nous n'avons nullement l'idée d'attaquer ; nous sommes tous désireux de pratiquer « l'entente cordiale ». Nous ferons notre possible pour la faciliter, mais sans faiblesse, sans défaillance.

Je vous demande pardon, Messieurs, d'être sorti du cadre que m'imposait cette cérémonie et d'avoir exprimé des idées un peu sévères, quand tout ici devrait être à la joie ; mais j'estime qu'il faut avoir, en toutes circonstances, le courage de dire franchement ce que l'on pense, et nos collaborateurs seront les premiers à comprendre la portée de mes réflexions.

En travaillant pour nous, nous travaillons pour eux ; qu'ils soient bien convaincus qu'ils possèdent toute notre estime et toute notre sympathie.

Monsieur le Président, dans un instant, vous allez remettre à nos lauréats les récompenses auxquelles ils ont droit. Elles ont été l'objet d'enquêtes sérieuses, et ceux qui les ont obtenues seront fiers d'avoir été distingués par votre Société ; ils éprouveront la satisfaction du devoir loyalement et consciencieusement rempli.

De pareilles fêtes ne peuvent que contribuer à un rapproche-

ment nécessaire : que la Société Académique d'Architecture, et plus spécialement le dévoué Président de la Commission des récompenses, reçoivent les plus vifs remerciements de nos contre-maîtres et ouvriers et de notre Chambre syndicale tout entière.

M. Berger, secrétaire de la Société, donne ensuite lecture du palmarès, dont chacun des lauréats, architectes, décorateurs, ouvriers du bâtiment — ces derniers accompagnés de leur patron — est félicité en recevant ses prix ou récompense, et chaleureusement applaudi par l'assistance.

#### Prix de Fondations.

##### FONDATION EDOUARD BISSUEL

Prix fondé par M. Bissuel, ancien président de la Société Académique d'Architecture et destiné à l'élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon (section d'architecture) qui, pendant le cours de l'année, s'est fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité. *Médaille de vermeil*, M. LAMBERT Eugène.

#### Concours de la Société.

##### ARCHITECTURE

Sujet : *Un cirque à l'emplacement de la Manufacture des tabacs, cours du Midi.*

1<sup>er</sup> prix : *Médaille d'or*, 250 francs offerts par la Société et un ouvrage offert par la Ville, M. CHICANDARD André.

2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 50 francs de la *Construction Lyonnaise* et un ouvrage du legs Pupier, M. DERVIEUX Joanny.

3<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 50 francs de la *Construction Lyonnaise*, et un ouvrage du legs Pupier, M. GRANOTIER Albert.

##### ARCHÉOLOGIE

Sujet : *Relevé de l'ancien Hôtel de Gadagne.*

1<sup>er</sup> prix : *Médaille d'or*, 400 francs offerts par la Société, un ouvrage du legs Echernier et un ouvrage intitulé *Inventaire du Vieux Lyon*, don de l'auteur, M. JAMOÏ, M. ROSSET Ange.

2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 50 francs offerts par le Conseil général, 50 francs offerts par la Société, et un ouvrage du legs Echernier, M. DUMAS Léon.

3<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 50 francs offerts par la Chambre de commerce, 50 francs offerts par la Société, et un ouvrage du legs Echernier, M. CHICANDARD André.

Mention : *Médaille d'argent* de l'Association Provinciale, M. BOUVIER Jules.

##### ART DÉCORATIF

Sujet : *Une devanture de magasin à un angle.*

1<sup>er</sup> prix *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 150 francs offerts par le Conseil général, et un ouvrage du legs Echernier, M. DESROCHES Francis.

2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 150 francs offerts par la Chambre de commerce, et un ouvrage du legs Echernier, M. LAMBERT Laurent.

3<sup>e</sup> prix : *Médaille d'argent* et 50 francs offerts par la Chambre de commerce, M. THILLEMENT Georges.

##### ART DÉCORATIF INDUSTRIEL

Sujet : *Un service à bière.*

Récompense : *Médaille de vermeil* (fondation Henri Despierre), M. DESCOMBES Alexandre.

#### Récompenses aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment.

##### Fondation de la Chambre de commerce.

*Médaille d'or* : M. DUCROS, Claudius, chef-dessinateur-décorateur, entré le 11 août 1890 chez M. Bardey, dont il est l'élève, a collaboré à des travaux importants pour édifices publics, châteaux, églises, villas, etc. Par suite d'un concours, il a été classé premier comme professeur de dessin à l'école municipale du 6<sup>e</sup> arrondissement, rue Tête-d'Or, poste qu'il occupe d'une façon remarquable depuis trois ans. Seize ans de service.

*Médaille de vermeil* : M. MANDEY, Etienne, à Villefranche-sur-Saône, entré comme ouvrier chez M. Bonnarel, marbrier à Villefranche, en 1861, contremaître depuis 1876, ouvrier et dessinateur sérieux et compétent, il a rendu, par son intelligence professionnelle, de grands services à sa maison. Quarante-cinq ans de service.

*Médaille de vermeil* : M. PITANCE, Louis, entré chez M. Taton, actuellement Planchat, 60, cours Gambetta, comme ouvrier poseur, le 15 janvier 1890, contremaître en 1892. Ouvrier sérieux et intelligent, il s'est fait apprécier par les nombreux architectes sous la direction desquels il a travaillé. Seize ans de service.

*Médaille d'argent* : M. RÉALLON, Adrien, appareilleur de tailles blanches, entré dans la maison Besson, actuellement Reboux, 300, avenue de Saxe, en 1896, a travaillé depuis 1883 aux carrières de Barjac, sous les ordres de M. Besson, qui les dirigeait à cette époque. A exécuté des travaux importants sous la direction de nombreux architectes et à leur complète satisfaction. Dix ans de service.

*Médaille d'argent* : M. GIBOX, Auguste, ouvrier serrurier, entré dans la maison Euler, actuellement Euler et fils, cours Lafayette, n° 256, le 20 juillet 1873 ; ouvrier sérieux et intelligent, a joué un rôle important dans la fabrication d'ouvrages nouveaux, a toujours eu une conduite exemplaire. Trente-trois ans de service.

*Médaille d'argent* : M. VIGLIANO, Joseph, chef de chantier peintre, entré dans la maison Bardey, rue Robert, 14, en mai 1892, ouvrier et contremaître intelligent, il a conduit à la satisfaction générale des travaux importants pour châteaux, hôtels, villas, etc. Quatorze ans de service.

##### Fondation Etienne Journoud.

*Médaille de vermeil* : M. GÉRY, Martin-Léonard, contremaître maçon, entré comme ouvrier dans la maison Pérol, cours Gambetta, 39, en 1888, puis contremaître en 1892, intelligent, laborieux et honnête, il a dirigé avec succès les applications du ciment armé, est attaché actuellement aux essais des pilotis « Simplex ». Dix-huit ans de service.

##### Fondation Frédéric Benoit.

*Médaille de vermeil* : M. BOISSIER, Jean-Marie, contremaître maçon, entré comme aide-maçon dans la maison Simon, en 1874, a conduit d'importants et dangereux travaux, a montré d'excellentes qualités de direction. Vingt-sept ans de service.

##### Fondation Joanny Pupier.

*Médaille de vermeil* : M. LONGFAY, Claude, contremaître menuisier, entré dans la maison Martin, rue du Pensionnat, 3, le 15 septembre 1881. Il a dirigé, et à la satisfaction de tous, de nombreux et importants travaux, il ne craint pas de mettre la main à l'œuvre. Vingt-cinq ans de service.

##### Fondation Claudius Porte.

*Médaille de vermeil* : M. MESTRALLET, Lucien, dirige à Avignon, depuis 1901, la succursale de la maison d'électricité Berlie et Cie. Ouvrier et contremaître plombier-électricien chez son oncle, M. Bresson, avenue de Saxe, il est entré, en 1897, comme contremaître électricien dans la maison Berlie et Cie, poste qu'il occupa jusqu'en 1901, époque où il est appelé à diriger à Avignon la succursale que ses patrons ont fondée dans cette ville. Habile professionnel, il possède en électricité des données techniques lui permettant la direction des travaux les plus importants. Neuf ans de service.

##### Fondation de la Société Académique d'Architecture.

*Médaille de vermeil* : M. DELON, Jean, contremaître tailleur de pierres, entré chez M. Vial Denis, quai des Étroits, 7, en 1876, a exécuté de nombreux travaux, notamment aux quartiers Grôlée et de la Martinière et conduit actuellement les travaux de la nouvelle gare des Brotteaux, ouvrier actif et intelligent. Trente ans de service.

*Médaille de vermeil* : M. LARGE, Jean-Marie, entré comme ouvrier dans la maison Micolier, en avril 1882, est passé contremaître depuis 1896 ; ouvrier et contremaître intelligent et dévoué, il a conduit de nombreux travaux, à la complète satisfaction de son patron, qui a de lui la plus grande estime. Vingt-quatre ans de service.

*Médaille d'argent* : M. PICHON, Louis, contremaître charpentier, entré dans la maison Doublier, rue Sainte-Geneviève, 60, en 1894, a occupé ce poste chez M. Marin, puis chez M. Débat, ouvrier intelligent, a conduit de nombreux travaux, souvent dangereux. Douze ans de service.

*Médaille d'argent* : M. AUDRAX, Jules, contremaître plombier, entré dans la maison Pérignon, Vinet et Cie, quai de l'Hôpital, n° 4, le 18 décembre 1891, ouvrier laborieux et intelligent ; a fait de nombreux travaux de canalisation et de plomberie, à l'entière satisfaction de tous. Quinze ans de service.

*Fondation de la Chambre syndicale des entrepreneurs.*

*Médaille d'argent* : M. SOGNO-BEZZA, Louis-Charles, ouvrier plâtrier-peintre, entré dans la maison Chatigny, actuellement veuve Chatigny et fils, rue Auguste-Comte, 43. A exécuté, sous la direction de nombreux architectes et à leur satisfaction, des travaux de sa profession. Trente-deux ans de service.

*Médaille d'argent* : M. VILLON, Claudius, contremaître peintre-plâtrier, entré en 1880 dans la maison Véronnet, puis Lesselier, est entré en 1903 dans la maison Alamargot et Rosa, rue de Vendôme, 201. Ouvrier intelligent et possédant l'entière confiance de ses patrons, qui ont été heureux de l'attacher à leur maison, après avoir vécu côte à côte avec lui depuis de longues années.

Vient ensuite la proclamation des récompenses décernées aux élèves de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, après quoi la séance est levée.

**BANQUET**

Le soir, le banquet annuel réunissait dans les salons Marderni les membres de la Société Académique d'Architecture qui avaient assisté à la séance de l'après-midi, ainsi que leurs invités.

Voici le toast porté par M. Roux-Meulien :

Messieurs, mes chers Confrères,

Le banquet de ce soir est, pour le Bureau sortant, le banquet des adieux.

Ils sont, du reste, peu déchirants.

Nous rentrons dans le rang, et nos meilleurs souhaits vont au nouveau Bureau, qui saura assurer la continuation des traditions et développer encore nos institutions.

Sans avoir l'espoir de vous apitoyer sur notre sort, je puis bien vous affirmer que les fonctions de président, dont vous avez bien voulu m'honorer il y a deux ans, ne sont point une sinécure, chacun de nos prédécesseurs s'étant ingénié à augmenter les devoirs de la charge et, pour mon compte, je me trouve aussi heureux d'arriver au terme de mon mandat qu'un Président de la République qui s'en va.

Reste, toutefois, la satisfaction du devoir accompli.

Aujourd'hui, dans toutes les professions, et surtout dans les professions libérales, le groupement s'impose. Les Associations sont nécessaires, et personne ne doit se soustraire aux obligations sociales résultant de cet état de choses. — Il faut que, pour avoir une action efficace, notre Société recueille l'adhésion de ceux de nos confrères qui, jusqu'à présent, sont restés dans l'isolement.

Tout cela, vous le sentez aussi bien que moi, et je n'ai pas la prétention de vous l'apprendre, mais on ne doit pas se lasser de le répéter.

J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'en réponse à la notification que j'ai faite à plusieurs de nos confrères de votre vote leur confirmant le titre de membre d'honneur de la Société, j'ai reçu les réponses de MM. LALOUX, NIZET et LEFORT.

Je regrette d'avoir à vous donner de mauvaises nouvelles de la santé de M. GEORGE, notre président honoraire, qui, l'an dernier, n'avait déjà pas pu venir à cette réunion.

Espérons que sa verte vieillesse aura raison de cette indisposition que nous aimons à croire passagère.

Nous avons aussi à regretter, cette année, beaucoup d'abstentions pour cause de grippe, de deuils et d'absences nécessitées par des occupations politiques :

Celle de M. le Préfet du Rhône, qui a bien voulu se faire représenter par M. PAIN ;

Celles de M. le Président du Conseil général et de M. le Maire de Lyon ;

De M. le Président de la Chambre de commerce ;

De MM. Garin, Araud et Rey ;

De MM. Coste-Labaume, Nolot, ainsi que celle des membres de nos Conseils juridiques.

Nous remercions ceux de nos invités qui ont bien voulu pousser le dévouement jusqu'au bout et témoigner ainsi de leur sympathie à notre Société.

Je vous propose de porter leur santé.

M. Pain, vice-président du Conseil de préfecture, repré-

sentant M. le préfet, adresse quelques mots de sympathie à la Société, aux réunions de laquelle il est heureux d'assister depuis nombre d'années, et l'assure de toute la sollicitude bienveillante de l'Administration.

M. Berlic prononce ensuite le toast suivant :

Messieurs,

Je dois dès à présent vous remercier de l'aimable invitation que vous avez adressée au Président de la Chambre syndicale lyonnaise. Cette invitation m'est précieuse à un double titre : je compte parmi vous quelques amis bien sincères, et j'ai le plaisir d'être au milieu d'une Société que le nombre et le talent de ses membres entourent d'un éclat particulièrement brillant.

En appelant à votre fête annuelle le représentant du groupement important de la construction, vous avez voulu créer un rapprochement entre celui qui dirige et celui qui exécute.

Un architecte de Paris, vice-président de la Société Centrale, nous le disait il y a quelques mois, et un architecte de Marseille nous le répétait il y a quelques jours : si nous voulons être puissants, il faut être le nombre, et, si nous voulons être le nombre, il faut ne former, dans le bâtiment, qu'une seule armée.

Nous arriverons, par cette étroite union, à avoir une représentation à la Chambre, à faire défendre nos intérêts par des sujets choisis par nous, et qui auront toute la compétence, toute la valeur nécessaires pour protéger nos industries et assurer notre prospérité.

Dans quelques années, peut-être, dans bien peu si nous le voulons sincèrement, ce rêve sera réalisé et, dans toutes nos fêtes du bâtiment, nous aurons à porter la santé de nos élus.

En attendant cette heure désirable où architectes, entrepreneurs et ouvriers seront vigoureusement protégés, où l'ère du bâtiment deviendra absolument prospère, je lève mon verre à l'éminent Président de la Société Académique d'Architecture et à ses distingués collaborateurs.

C'est maintenant le tour de M. Pradel, président du Tribunal de commerce, qui tient à dire combien il estime la corporation des architectes dont il est à même d'apprécier la compétence et la grande honorabilité dans le rôle d'experts et il lui est donné de les voir à l'œuvre.

Dans une improvisation remplie d'humour, M. Lang, directeur de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, répond à l'insistance qu'on met à le solliciter de parler, qu'on regrettera de l'entendre, car, ajoute-t-il, il l'habitude de dire ce qu'il pense, et il ne nourrit pas à l'égard des architectes des sentiments bien sympathiques : « Les architectes, dit-il, dans les relations courantes, sont des hommes comme les autres; même groupés en Société, comme la vôtre, Messieurs, il ne sont pas désagréables ; mais dans l'exercice de leur profession, ils sont intolérables : aussi, quand, pour le moindre travail, je vois arriver l'architecte, son mètre à la main, je ne puis m'empêcher de m'écrier : Notre ennemi, c'est votre mètre ! Et puis, ce n'est pas tout ; ils amènent à leur suite les maçons, les plâtriers qui, pour la plus petite réparation, abiment à plaisir pour donner de la besogne à leurs amis les peintres, lesquels, à leur tour, détériorent pour faire revenir leurs amis les plâtriers. » Il termine au milieu des applaudissements et de la gaieté qu'il a provoquée, en rendant hommage au talent des architectes dont il est l'hôte et en s'excusant des diatribes qu'il leur a adressées.

M. Mallet, au nom de l'Union Architecturale, remercie la Société aînée du bon accueil qui est fait aux jeunes et d'avoir accueilli dans son sein l'élite de l'Union, MM. Tony Garnier, Billon, Santu, Françon et Bruyas.

C'est après s'être cordialement entretenus pendant quelques moments que les assistants se sont retirés, gardant la meilleure impression de cette réunion.

**RENOUVELLEMENT DU BUREAU**

Dans son Assemblée générale du 6 décembre dernier, la Société Académique d'Architecture de Lyon a procédé, conformément à ses statuts, au renouvellement intégral de son Bureau pour l'exercice 1907-1908.

Ont été élus :

Président . . . . .	MM. Claudius PORTE.
Vice-président . . . . .	Augustin CHOMEL.
Secrétaire . . . . .	NAQUIN DE LIPPENS.
Secrétaire adjoint . . . . .	Charles MEYSSON.
Trésorier . . . . .	F. ROUX-SPITZ.
Archiviste . . . . .	A. TISSOT.

La Construction lyonnaise adresse ses félicitations au nouveau Bureau, et tout particulièrement au président, M. Cl. Porte ; en l'appelant à la présidence pendant ces deux années, les membres de la Société Académique d'Architecture ont voulu non seulement lui manifester leurs sympathies per-



M. CLAUDIUS PORTE

Président de la Société Académique d'Architecture  
de Lyon  
pour l'exercice 1907-1908.

sonnelles, mais encore le remercier de l'inlassable activité, du zèle éclairé qu'il a consacré à l'œuvre éminemment moralisatrice des récompenses aux ouvriers du bâtiment, due à son initiative. Guide sûr et prudent, d'une compétence unanimement reconnue sur les questions professionnelles, M. Porte sera à la tête de la Société Académique, selon l'expression anglaise, *the right man in the right place*. Nous applaudissons très vivement à ce choix.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* ALLIER. -- Les travaux d'agrandissement de la gare de Gannat vont commencer incessamment ; le montant de la dépense sera de 3.700.000 francs. — Un emprunt de 900.000 fr. vient d'être contracté pour effectuer à Vichy les travaux suivants : aménagement d'un champ d'épandage des eaux d'égouts, 210.000 francs ; construction d'un cinquième lot d'égouts, 280.000 francs ; canalisation d'eau potable, 410.000 francs. Ces travaux seront mis en adjudication prochainement.

\*\* ISÈRE. -- Le Conseil municipal de Voiron a examiné le programme des travaux à imputer sur l'emprunt de 1.061.000 francs à contracter au Crédit Foncier. La dette de la Ville sera augmentée de 563.000 francs destinés à la construction du nouvel hôpital et à faire face aux charges des nouvelles écoles. — Le programme des travaux à exécuter à Grenoble pour l'emploi du crédit de l'exercice 1906 compren-

dra, outre ceux décidés aux dernières réunions, la création d'un égout rue Charrel, dont le coût sera de 6.000 francs environ, et de nouveaux travaux à effectuer cours Saint-André, près du passage à niveau, dont la dépense est de 24.000 francs environ.

\*\* RHÔNE. — Une clôture métallique doit être établie au parc de la Tête-d'Or, à Lyon, le long de la ligne du chemin de fer. D'après le projet, l'entreprise serait divisée en deux lots : 1<sup>er</sup> lot, travaux de terrassement et de maçonnerie, 15.000 francs ; 2<sup>e</sup> lot, fourniture et pose d'une grille métallique de 1 m. 50 de hauteur et peinture, 14.000 francs. Ces travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

\*\* SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal de Mâcon a approuvé l'agrandissement de l'école de garçons de Saint-Clément, dont le coût sera de 7.579 fr. 83.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Élections au Tribunal de Commerce de Lyon.

En suite du scrutin de ballottage du 20 décembre, ont été élus au Tribunal de commerce de Lyon :

Président : M. Louis PRADEL.

Juges titulaires, fin de mandat en 1908 : MM. Auguste ROBIN ; Etienne CLÉMENT ; Paul LEGENDRE ; Julien REYNIER ; Joseph BRUNET-LECOMTE ; Philippe NIOGRET. — Fin de mandat en 1907 : MM. Joseph BLANC ; Antoine ANDRÉ ; Francisque MICHALLET.

Juges suppléants : fin de mandat en 1908 : MM. Mathieu JANIN ; Pierre PEYRET ; Alexandre VICTOR ; Charles SOULIER ; GUIGUE-DÉCHANDON ; Henri BÉNASSY. — Fin de mandat en 1907 : MM. CUNY-RAVET ; Georges LINIÈRES ; Jacques BOLAND ; Jean JANIN ; Irénée GUIVET.

### Prix Louis Dupasquier.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon est chargée de distribuer chaque année le prix fondé en 1873 par Louis Dupasquier, et qui est attribué alternativement à un architecte, un peintre, un sculpteur, un graveur, nés dans le département du Rhône. Le prix de cette année, attribué à l'architecture, a été, sur le rapport de M. Sainte-Marie Perrin, décerné à M. Joannès MALLET, à qui *la Construction Lyonnaise* adresse ses sincères et cordiales félicitations.

### Hospices civils de Saint-Étienne (Loire).

L'Administration des Hospices civils de Saint-Etienne soumet à l'étude les travaux suivants :

1<sup>o</sup> Chauffage de l'hôpital. — Amélioration du système de chauffage actuel ; étude de calorifères permettant l'emploi des combustibles de qualités inférieures, que l'on trouve communément à Saint-Etienne ; hypothèse d'un chauffage central ; projets avec devis.

2<sup>o</sup> Distribution de l'énergie. — Augmentation de la force motrice ; fourniture de moteur à vapeur ; dynamo et chaudière ; utilisation de la vapeur d'échappement ; création de soutes à combustibles avec distribution et pesages automatiques.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat des Hospices, rue Valbenoite, 40.

### Groupe des Chambres syndicales du bâtiment et industries diverses.

A la suite du scrutin qui a eu lieu le jeudi 13 décembre, le bureau du groupe se trouve constitué de la manière suivante pour l'année 1907 :

M. SOULÉ, président ;

M. VILLEMEN, premier vice-président ;

MM. J. BORDEREL et CATTI, deuxième et troisième vice-présidents ;

M. KELLNER, trésorier ;  
MM. FÉREMBACH, MANGER et BORDEREL, secrétaires.  
M. CURTET a été nommé vice-président honoraire, et M. BARDIN, secrétaire honoraire.

#### Classement du personnel de l'Architecture municipale.

A la séance du 24 décembre, le Conseil municipal de Lyon a adopté les conclusions suivantes du rapport de M. Rognon, concernant le classement du personnel du service de l'architecture municipale, qui n'avait pas été compris dans le règlement du 12 novembre dernier :

A l'avenir, l'architecte en chef ne pourra exécuter aucuns travaux neufs ; étant donné l'importance des travaux d'entretien, il est nécessaire que l'architecte en chef n'en soit pas distrait, afin d'éviter des imprévus fâcheux pour les intérêts de la Ville ; en outre, les architectes lyonnais payant des patentes assez élevées, il est inadmissible que la Ville leur fasse concurrence. Le traitement de l'architecte devra donc être relevé, en raison de ce qu'une source de revenus se trouve ainsi supprimée et qu'une compensation est nécessaire.

Cette augmentation de traitement, loin d'être une charge pour la Ville, produira des bénéfices, car la surveillance des travaux pouvant mieux s'exercer, la Ville retrouvera rapidement cette dépense.

Puisqu'il est nécessaire d'avoir un vérificateur-réviseur à la tête de ce service, la Commission générale demande que cet emploi porte le nom de vérificateur en chef, et qu'un concours pour sa nomination ait lieu entre les titulaires actuels.

Quant aux sous-inspecteurs — anciens piqueurs — étant donné leur rôle de surveillance, de vérification, et leur responsabilité étant aussi grande que celle des vérificateurs, la Commission générale demande de faire disparaître la différence de traitement qui existe entre eux et ces derniers, et les mettre sur le même pied.

Cette dernière question n'ayant pas été discutée par la Commission générale, et comportant une modification applicable à tout le personnel, devra être, sur invitation de M. le Maire, renvoyée à l'Administration pour être examinée.

#### Demande de sous-location.

ARCHITECTE cherche, pour fin mars ou fin juin, deux ou trois pièces claires en sous-location ou à frais communs avec ingénieur, régisseur, assurance ou entreprise. Collaboration facultative. S'adresser aux Bureaux du Journal.

#### Débouchés pour les carreaux céramiques.

Deuis quelque temps, on emploie beaucoup, dans les constructions nouvelles à Johannesburg (Transvaal), les carreaux en grès cérame émaillés pour revêtements de murs, et l'on commence à décorer les façades au moyen de panneaux en émaillé.

Les fabricants feraient peut-être chose utile en envoyant, non pas des albums complets, mais quelques dessins de leurs produits céramiques, ainsi que leurs prix de vente, aux architectes et entrepreneurs désignés dans la liste ci-après :

**Architectes** : Allan J. Wilkie, 15, Rissik street. — Beardwood, J. F. Strathearn, Rissik street. — Wiley and Gardner, 1, Fraser street. — Tucker, J. B., 34, Loveday street. — Kroll, 95, President street. — Reid and Green, 84, Commissioner street. — Campbell, 61, Commissioner street. — Eill J. H. and A. E., 83, Commissioner street. — Mc Intosh et Moffat, 110, Commissioner street. — South African Contract Association, 12, Main street. — Fleming, G. Granger, 16, Loveday street. — Micholson, John B., Fraser street.

**Entrepreneurs (Contractors)** : Cleland, T., Commissioner street. — Creaney, Ed., 270, Marshall street. — Cook J. G. H., 180, Main street. — Ambrose, O., Lower Ross street. — Craggs, J., 119, Marshall street. — Wood, C., Siemert street. — Shaw, J. J. and C°, 184-186, Marshall street. — Cullinaw, 76, Market street. — Forsyth and Reid, Loveday street. — Corbett and

Gibson, 129, Marshall street. — Rutherford, J., 145, Marshall street. — South African Contract Association, 12, Main street. — Mitchell, William and C°, Anderson and Eroye streets. — Bartlett and Patrick, 13, Polly street. — Condon, A. W., Phillips street. — Clark and Kemp, Harrison and Marshall streets. — Brown, R. C., Commissioner street. — Prentice and Mackie, 68, Commissioner street. — Dowsthaite and Perham, 178, Commissioner street. — Ordbrown E. A., 45, Park Road. — Mc. Lagan, 108, President street. — Eelber, Jucker and C°, 89, Commissioner street. — Johannesburg Contracting Syndicate, 54, Albert street. — Leake, E. O. and C°, 5, Harrison street.

Il est à recommander de faire la correspondance en anglais.

#### Le commerce du ciment en Égypte en 1905.

Par suite du grand développement pris dans presque toute l'Égypte par l'industrie du bâtiment, les besoins en ciment augmentent également, de sorte que, malgré l'importance des arrivages et la forte production d'une fabrique établie près du Caire, cet article a fait défaut en 1905.

L'importation s'est élevée de 37.347 tonnes, d'une valeur de 61.336 livres égyptiennes en 1904, à 56.053 tonnes valant 92.722 livres égyptiennes en 1905. L'Angleterre a bénéficié de la majeure partie de cette augmentation : ses envois, qui atteignaient 17.447 tonnes en 1905, se sont ainsi plus que quadruplés par rapport à ceux de l'année précédente. Les importations de la Belgique se sont chiffrées par 24.233 tonnes, celles de la France par 11.408 tonnes, celles de l'Allemagne par 1.851 tonnes, celles de la Roumanie par 950 tonnes, et celles de l'Autriche-Hongrie par 152 tonnes. L'importation italienne qui, il y a quelques années, promettait de devenir importante, est tombée à zéro en 1905.

Le ciment Portland constitue la base des importations et, en raison de la concurrence aiguë que se font entre elles les fabriques belges, anglaises et allemandes, les marques susceptibles de se vendre en Égypte sont nombreuses.

Les prix de vente varient suivant le stock et la demande ; ils ont été en moyenne, pendant l'année sous revue, de 35-40 fr. par tonne *cif* Alexandrie. Les ciments sont principalement expédiés en barils de 150-180 kilogrammes ; ils arrivent plus rarement en sacs de 50 et de 100 kilogrammes ;

Le Gouvernement égyptien et, notamment, le Ministère des travaux publics ainsi que l'Administration des chemins de fer, sont, pour cet article de très forts acheteurs.

#### DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 15 au 28 Décembre 1906

##### LYON

Rue Villeroy, 73. — Hangar. — Propr., Compagnie du Gaz. — Entrepr., M. Cavernier.

Rue du Lac, 48. — Hangar. — Propr., M. Grassard.

Chemin du Pré-Gaudry, 13. — Ecurie et remise. — Propr., M. Tock. — Arch., M. Vernon.

Chemin des Grenouilles. — Hangar. — Propr., M. Chavrier.

Chemin des Culattes, 205. — Hangar. — Propr., M. Luvet.

Rue Rossan, 8. — Villa. — Propr., M. Trayaud. — Arch., M. Curny.

Gare Perrache. — Bâtiment. — Propr., Compagnie P.-L.-M.

##### SAINT-ETIENNE

Place Hôtel-de-Ville, 6. — Usines. — Propr., Forges du Marais.

Rue de Montbrison. — Maison. — Propr., M. Pacalet, au Grand-Coin.

Chemin de Vourlat. — Maison. — Propr., M. Vayssette, 10, rue Gérentet.

Au Champrond. — Maison. — Propr., Tiblier, à Côte-Chaude.

Villebœuf-le-Haut. — Maison. — Propr., M. Doron, à Villebœuf.

Rue Raspail, 79. — Maison. — Propr., M. Chevalier, 43, rue Raspail.

*Au Petit Coin.* — Maison. — Propr., M. Pinatel, au Grand-Coin.  
*Grande rue Saint-Roch, 66.* — Maison. — Propr., M. Peillon,  
 grande rue Saint-Roch, 64.  
*Rue Coste, Bellevue.* — Maison. — Propr., M. Avinenc, à Bellevue,  
 maison Chovet.  
*Rue Beraud.* — Maison. — Propr., M. Boyer, 6, rue du Gris.  
*Rue Tréflerie, 14.* — Atelier. — Propr., M. Lévy, directeur manu-  
 facture d'armes.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Jura.** — 6 décembre. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux commu-  
 naux. — 1<sup>er</sup> lot. Vieille-Loye. Construction d'un groupe scolaire. Montant,  
 42.865 fr. 53. Soumissionnaires : MM. Fauchaux, Lacour, prix du devis. —  
 Adjud. M. Faugey, à Dôle, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Serre-les-Mou-  
 lières. Restauration d'un abreuvoir et établissement d'une conduite d'eau.  
 Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Ocler, à Amange, 1,50 p. 100 de rabais.  
**Savoie.** — 20 décembre. — *Mairie de Chambéry.* — Construction de  
 barrages et consolidation des digues. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires :  
 MM. Passieux, Bernasconi, Fiorini, prix du devis. — MM. Bertolini, 2 p.  
 100. — Perraton, 1 p. 100. — Tardy, 2 p. 100. — M. Basso, 1 p. 100. —  
 Adjud., M. Bédoni, à Chambéry, 3 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 17 janvier, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Service  
 municipal des eaux. Transport des charbons et du matériel de canalisation et  
 de fontainerie, évacuation des cendres et mâchefers et transports éventuels  
 divers à faire pendant l'année 1907. Travaux évalués à 22.000 fr. — Les  
 cahiers des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés  
 au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où  
 chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de  
 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Jeudi 17 janvier, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Trottoirs et  
 dallages en asphalte. Entretien et construction pendant les années 1907, 1908,  
 1909 et 1910. La dépense est évaluée à 200 000 fr. par année, mais avec la  
 faculté pour l'Administration de diminuer ou d'élever cette prévision. — Les  
 cahiers des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés  
 au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand,  
 où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés,  
 de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Jeudi 17 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Fourni-  
 ture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées pavées en cailloux  
 roulés et étetés, des chaussées empierrées, des trottoirs en terre et des prome-  
 nades sablées pendant les années 1907, 1908, 1909 et 1910. — 1<sup>er</sup> lot. I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup>  
 et VI<sup>e</sup> arrondissements et les installations du Service des eaux de Saint-Clair,  
 de Montessuy et de Rillieux. Estimation annuelle de la dépense, 35.000 fr.  
 Cautionnement, 3.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. II<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> arrondissements, le Parc, l'en-  
 ceinte et le boulevard de l'Hippodrome du Grand-Camp et les installations du  
 Service des eaux du Grand-Camp. Estimation annuelle de la dépense, 50.000 fr.  
 Cautionnement, 5.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. III<sup>e</sup> arrondissement et les installations du  
 Service des eaux de Bron. Estimation annuelle de la dépense, 50.000 fr. Cau-  
 tionnement, 5.000 fr. — Les cahiers des charges et bordereau des prix relatifs  
 auxdits travaux sont déposés au Bureau des renseignements, à la Bourse du  
 Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance,  
 tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 7 janvier 1907, 11 h. — *Mairie de Villefranche.* —  
 Travaux communaux. Construction d'une école maternelle dans le quartier  
 du Nord. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant, 22.716 fr. 95. Cautionnement,  
 1.100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Montant, 12.680 fr. 25. Cautionnement,  
 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 10.512 fr. 85. Cautionnement, 500 fr. —  
 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 10.173 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. — 5<sup>e</sup> lot.  
 Serrurerie. Montant, 3.823 fr. 75. Cautionnement, 200 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie,  
 peinture, vitrerie. Montant, 3.259 fr. 10. Cautionnement, 150 fr. — 7<sup>e</sup> lot.  
 Plomberie, zinguerie. Montant, 1.319 fr. 25. Cautionnement, 100 fr. — 8<sup>e</sup> lot.  
 Murs de clôture et cabinets d'aisances et urinoirs, claire-voie sur le chemin  
 avec grille d'entrée. Montant, 9.180 fr. 80. Cautionnement, 450 fr. — Rensei-  
 gnements à la mairie et chez M. Giraud, architecte, 239, rue Nationale, direc-  
 teur des travaux.

**Ain.** — Dimanche 6 janvier, 11 h. — *Mairie de Belleydoux.* — Con-  
 struction et installation de chalet de fromagerie. — 1<sup>er</sup> lot. Chalet de froma-  
 gerie et défoncement des terrains, 82.194 fr. 19. Dépendances, water-closets,  
 hangar, écurie, chenil, 4.321 fr. 34. Total, 86.515 fr. 53. — 2<sup>e</sup> lot. Porch.,  
 11.981 fr. 03. — 3<sup>e</sup> lot. Eaux potables, distribution pour le chalet de froma-  
 gerie, le village et le hameau de Gebet, canalisations en fonte, réservoirs,  
 50.639 fr. 97. — 4<sup>e</sup> lot. Matériel, chauffage des caves à fromages par l'eau  
 chaude, 4.000 fr. Appareils de fabrication, 4.169 fr. 29. Moteur à pétrole,  
 transmissions, dynamo, éclairage électrique, monte-charge, bascule, 3.500 fr.

Mobilier, 850 fr. Montant total, 131.658 fr. 78. — Le 4<sup>e</sup> lot, matériel, est men-  
 tionné à titre d'indication et ne sera adjugé que postérieurement au 6 janvier  
 1907. — Renseignements à la mairie ou bureaux de M. G. Grillet, architecte  
 à Nantua. Les expéditions des devis estimatifs sont à la disposition des entre-  
 preneurs chez M. J. Courtois, à Nantua.

**Ain.** — Avant samedi 12 janvier. — *Mairie de Bourg.* — Etablissement  
 de la clôture du square du Greffe et construction des trottoirs. 1<sup>er</sup> lot. Maçon-  
 nerie et pierre de taille. Montant des travaux, 2.474 fr. 79. A valoir, 321 fr. 31.  
 Total, 2.800 fr. Cautionnement, 180 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant des  
 travaux, 1.612 fr. A valoir, 53 fr. Total, 1.700 fr. Cautionnement, 70 fr. —  
 3<sup>e</sup> lot. Trottoirs et caniveaux. Montant des travaux, 1.261 fr. 02. A valoir,  
 1.038 fr. 98. Total, 2.300 fr. Cautionnement, 90 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Dallages en  
 asphalte. Montant des travaux, 1.567 fr. 92. A valoir, 1.557 fr. 92. Total,  
 1.600 fr. Cautionnement, 60 fr. Les travaux ci-dessus seront exécutés par voie  
 de marché de gré à gré. Dépôt des soumissions avant le 12 janvier. — Ren-  
 seignements à la mairie.

**Doubs.** — Vendredi 11 janvier, 10 h. — *Mairie de Besançon* (bâtiment  
 du Saint-Eprit, place Paris). — Travaux et fournitures de fontaine pour  
 les années 1907, 1908 et 1909. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements. Cautionnement, 50 fr.  
 — 2<sup>e</sup> lot. Fournitures de robinetterie, plomb et autres appareils hydrauliques.  
 Cautionnement, 50 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Prises d'eau particulières. Cautionnement,  
 50 fr. — L'Administration n'adjudgera qu'autant que les offres déposées attein-  
 dront au moins le minimum de rabais fixé par elle à l'avance et renfermé  
 dans un pli cacheté, lequel sera ouvert seulement en séance par le bureau. A  
 peine de nullité de leurs offres, les concurrents qui voudraient soumissionner  
 plusieurs lots sont tenus de déposer pour chacun des lots une soumission  
 distincte et séparée. — Renseignements à la mairie (bureaux des eaux).

**Drôme.** — Jeudi 10 janvier 1907, 2 h. — *Mairie de Montélimar.* —  
 Trav. comm. Constructions et appropriations scolaires. 1<sup>er</sup> Const. de l'école de  
 la rue Chrétien. 1<sup>er</sup> lot. Terrass., maçon., charp. et couvert. Montant,  
 24.426 fr. 10. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiseries. Montant, 4.054 fr. 63. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie,  
 peinture et tenture. Montant, 3.416 fr. 63. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant,  
 7.833 fr. 20. — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, cuivrierie et vitrerie. Montant,  
 1.229 fr. 80. — 2<sup>e</sup> Construction de l'école du faubourg Saint-James. 1<sup>er</sup> lot.  
 Terrassement, maçonnerie, charpente et couvertures. Montant, 19.632 fr. 78.  
 — 2<sup>e</sup> lot. Menuiseries. Montant, 3.046 fr. 16. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et  
 tentures. Montant, 2.910 fr. 01. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 3.533 fr. 50.  
 — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, cuivrierie et vitrerie. Montant, 933 fr. 60. —  
 3<sup>e</sup> Agrandissement de l'école du boulevard Marre-Desmarais. — 1<sup>er</sup> lot.  
 Terrassement, maçonnerie, charpente et couvertures. Montant, 10.976 fr. 57.  
 — 2<sup>e</sup> lot. Menuiseries. Montant, 1.457 fr. 37. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et  
 tentures. Montant, 1.506 fr. 60. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 2.974 fr. 67.  
 — 5<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, cuivrierie et vitrerie. Montant, 1.184 fr. 80. —  
 Un minimum de rabais arrêté par la Commission sera déposé au moment de  
 l'adjudication sur le bureau et sous pli cacheté. Pour qu'une adjudication soit  
 prononcée, il faudra que le rabais consenti ne soit pas inférieur à ce minimum.  
 Renseignements au bureau de l'architecte-voyer.

**Hérault.** — Jeudi 17 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des  
 chemins de grande communication et d'intérêt commun de 1907 à 1911. —  
 Renseignements à la préfecture.

**Loire.** — Prochainement. — *Hospices civils de Saint-Etienne.* —  
 Installation et amélioration du système de chauffage. La Commission admini-  
 strative des hospices civils de Saint-Etienne soumet à l'étude les travaux  
 suivants : 1<sup>o</sup> chauffage de l'hôpital. Amélioration du système de chauffage  
 actuel. Etude de calorifères permettant l'emploi des combustibles de qualités  
 inférieures, que l'on trouve communément à Saint-Etienne. Hypothèse d'un  
 chauffage central. Projets avec devis. — 2<sup>o</sup> Distribution de l'énergie. Augmen-  
 tation de la force motrice. Fourniture de moteur à vapeur, dynamo et chau-  
 dière. Utilisation de la vapeur d'échappement. Création de soutes à combus-  
 tibles avec distribution et pesage automatiques. — Le cahier des charges est  
 déposé au secrétariat des hospices, rue Vallbenoite, 40.

## SPECTACLES

**GRAND-THÉÂTRE** Mardi 1<sup>er</sup> janvier, *la Favorite* et *les Deux*  
*Billets.* Mercredi 2, *la Damnation de*  
*Faust.* Jeudi 3, *Guillaume Tell.* Vendredi, relâche. Samedi 5, *Hamlet,*  
 avec le concours de Mme Lise Landouzy. Dimanche 6, en matinée, *les*  
*Huguenots*; le soir *la Damnation de Faust.*

**CÉLESTINS** On comprend aisément le vif attrait de la reprise de  
*Mme Sans-Gêne*, l'actuel spectacle du Théâtre des  
 Célestins, parce que l'interprétation en est admirable, le luxe des décors  
 et ses accessoires inouï, et la mise en scène soignée. En outre, c'est une  
 pièce absolument de mise pour les fêtes du 1<sup>er</sup> janvier puisqu'elle peut  
 être vue et entendue par tous, petits et grands. C'est à ce titre que nous  
 signalons les matinées de *Mme Sans-Gêne* qui auront lieu les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et  
 3<sup>e</sup> janvier. Cette dernière qui coïncide avec un jeudi remplacera la matinée  
 classique et, comme telle, elle sera donnée aux tarifs réduits. Le  
 spectacle qui le vendredi 4 janvier succédera à *Mme Sans-Gêne* sera  
 extrêmement intéressant par la nouveauté de la pièce dont le titre seul  
 est si original : *Triplepatte!* L'œuvre de Tristan Bernard qui, à Paris

fut jouée pendant 350 représentations consécutives au théâtre de l'Athénée, est une œuvre savoureuse et gaie que la direction des Célestins a montée avec tous les soins désirables. Elle s'est assurée le concours de M. Geldès du théâtre du Vaudeville et l'on peut dire que tous les rôles, avec Lorrain, Nargeot, Frémont, Bert, Paylagarde, Le Lingon, Christian, Demorauges, Legrand, Jahyer, Carlet, seront tenus à la perfection. *Triplepatte* sera jouée le dimanche en matinée et en soirée.

**NOUVEAU THÉÂTRE** Depuis un mois, c'est-à-dire depuis que l'impresario Ch. Baret a pris la direction artistique, le Nouveau-Théâtre ne désemplit pas. Chaque spectacle est un succès, un gros succès, grâce au choix d'excellentes pièces et surtout à l'interprétation remarquable que fournit une troupe des plus homogènes, composée avec le plus grand soin et comprenant plusieurs artistes dont le talent et la réputation sont établis depuis longtemps. La *Toison d'or*, vaudeville en trois actes, de MM. Kéroul et Barré, une création pour notre ville, qui a pris l'affiche cette semaine, continue la série triomphale si bien commencée par les pièces précédentes. Cet amusant vaudeville a été monté au Nouveau-Théâtre avec des soins tout particuliers et mise en scène absolument conforme à celle qui lui fut donnée à Paris, au Palais-Royal. Du reste, c'est M. Charlie, directeur de ce théâtre qui, sur les instances de son ami, M. Armand Bour, a bien voulu consentir à venir pour quelques jours à Lyon diriger les répétitions de la *Toison d'or*, dont les représentations, jusqu'à jeudi soir, sans préjudice de celles données en matinée dimanche et mardi 1<sup>er</sup> janvier, vont voir de chaleureux applaudissements à Mme Aimée Samuel, MM. Guyon, Bour et à tous les autres interprètes. Jeudi 3 janvier, deux comédies nouvelles en un acte : *Une soirée sous la Terreur*, la *Nuit de nocce de Kramios* et *Moins cinq*, vaudeville en trois actes de MM. Paul Gavault et G. Berr.

**HORLOGE** Voici bientôt deux mois que la jolie revue locale et satirique *Tout se détrancane!* poursuit le cours d'une carrière triomphale, car en plus de soixante représentations, pas un seul jour le succès de l'œuvre de M. Paul Tulmat n'a fléchi; et ce n'est pas fini, car en cette époque de vacances, et à l'occasion du nouvel an, tous les parents soucieux de plaire à leurs familles conduiront les enfants à l'Horloge pour voir défiler les joyusetés de l'année, et nous le répétons encore, *Tout se détrancane* est un vrai spectacle moral qui peut être vu par petits et grands; qu'on le sache bien, cette revue est spirituelle, locale amusante, critique, frondeuse et surtout bien d'actualité. Matinée extraordinaire, mardi 1<sup>er</sup> janvier, ainsi que tous les soirs à 8 heures.

**CASINO-KURSAAL** Le Casino-Kursaal donnera aujourd'hui deux grandes matinées dont jamais programme n'aura été plus copieux et plus varié, avec les débuts de cette semaine la Laure, excentricité américaine; les Darlays, ductistes; Claudinet, chanteur de genre; les Browns, gymnastes; les Kirchen-Marijeta, gymnastes de l'Olympia de Paris, les Cook et Rilly, excentricité des Folies-Marigny; les Billy-Bries, équilibristes du Nouveau-Cirque, et Barès, clown musical de la Cigale. En répétition *A vos souhaits!* revue locale à grand spectacle en onze tableaux, de MM. Charley, Celval et Mentelé: la première est imminente, et la location est déjà ouverte. Des indiscretions nous permettent de dire qu'il est impossible de monter plus somptueusement une revue que le sera *A vos souhaits!* qui va nous permettre d'applaudir encore cette année la charmante Cécile Lacombe, que le public lyonnais a tant fêtée l'an passé, deux jolies commères, Mlle Simyane Val et Ninon Thalé; une chanteuse remarquable dont nous devons encore taire le nom, un élégant comédien, M. Gibert, et enfin une troupe d'excellents artistes, hommes ou femmes, comprenant 70 personnes; ajoutons que cette revue s'annonce comme devant être très locale, très amusante et très spirituelle; que le peintre Amable, le maître parisien a brossé onze décors, tous plus curieux et plus beaux les uns que les autres, et que Mme Rasimi, cette fée géniale, précieuse collaboratrice des auteurs, a créé pour *A vos souhaits!* plus de 300 costumes, véritables chefs-d'œuvre artistiques.

**SCALA** Chaque représentation est un spectacle complet, d'une variété constante, d'un attrait incomparable, véritable spectacle de famille, convenant à tout le monde sans exception. Le programme comporte toujours vingt cinq numéros au moins, et comme intermèdes des attractions de tout premier ordre: Lowini, le fameux prestidigitateur de l'Olympia de Paris, et Egon, l'ombromaniste sans rival de l'Alhambra, de Londres, obtiennent un gros succès et ils intéressent vivement les jeunes spectateurs qui assistent aux matinées se donnant tous les jours à 3 heures et cela jusqu'au 6 janvier, c'est-à-dire jusqu'à la fin des vacances du nouvel an pour les écoliers. — Mercredi 2 janvier, changement de programme, nouvelles attractions et nouveaux intermèdes. Les représentations du soir du *Théâtre-Cinéma Spectacle* commencent à 8 h. 1/2 précises pour finir à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 44061

Tirage :  
le 20 Mai 1907

# LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet  
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

### CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureau à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :  
RIVACIER

## RIVORY & JOLY

(A. et M.) INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes  
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans  
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES  
Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

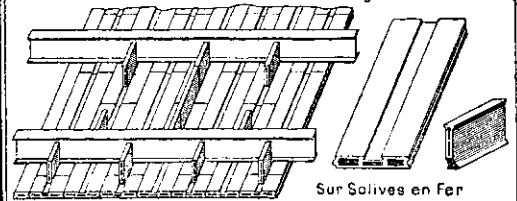
TOUT EST REMIS À NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 24 HEURES

## NOUVEAU PLAFOND CÉRAMIQUE TUBULAIRE

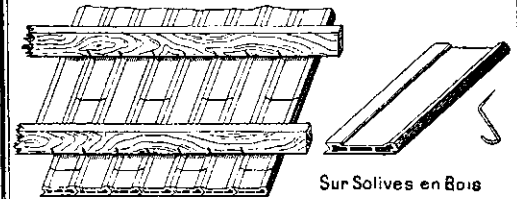
(HOURDIS PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Étranger



Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES  
ISOLANT EXCELLENT CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE  
ET INCENDIE  
RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ  
ADAPTATION FACILE A TOUTS LES SOLIVAGES



Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES  
SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS  
RENSEIGNEMENTS :

TULERIES CANCALON FRANÇOIS. ROANNE (MOIR)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours  
Gambetta, 84. LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine,  
LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de  
Sèze, 63. LYON (Télép. 20.92).

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### CHARPENTES EN FER

## J. EULER & FILS

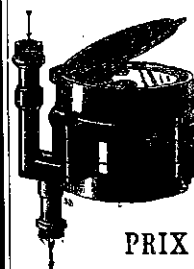
296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour  
Usines et Bâtiments

## SOCIÉTÉ DU COMPTEUR À EAU L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,  
Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUTS LES

COMPTEURS

PRIX : 4.5 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89